

AVIS GENERAL

sur les programmes statistiques 2012 adopté par le Conseil au cours de son assemblée plénière du 25 janvier 2012

Méthodes et moyens

Avis 1

Le Conseil affirme son attachement à une **statistique publique indépendante et en mesure d'alimenter le débat public**. Il souligne l'importance du respect de la déontologie du bon usage des statistiques. Il s'inquiète des **conséquences des restrictions budgétaires** sur le programme de travail de la statistique publique, d'autant plus que le contexte de crise nécessite des progrès dans la connaissance des évolutions sociales et économiques.

Il souhaite qu'un **dialogue plus étroit s'organise avec les producteurs**. Il rappelle qu'il est prêt à suggérer des priorités dans les demandes adressées au service statistique public (SSP). Il souhaite que celui-ci lui présente en temps voulu les activités qu'il envisage de reporter ou de supprimer.

Il demande à ce qu'un premier bilan de l'ensemble des conséquences sur les travaux de la statistique publique de la création du **pôle statistique à Metz** lui soit présenté en 2012.

Avis 2

Le Conseil se félicite de la participation croissante de la statistique publique française aux **travaux européens**, notamment sur le profilage des groupes et les nomenclatures sociales européennes.

Afin de renforcer la synergie entre demandes européennes et demandes nationales, il souhaite que leur articulation soit plus systématiquement présentée par les producteurs au sein des commissions. Il veillera également à se rapprocher régulièrement de l'Esac¹ pour échanger sur les points de vue européens.

Avis 3

Le Conseil constate la nécessité de conforter **l'intérêt de la statistique publique** pour éclairer les sujets de société, notamment les questions économiques, faciliter leur compréhension par une large partie de la population, tout particulièrement pour les décideurs, et participer ainsi à la démocratie et à l'action publique.

Il considère qu'un **débat public** autour de la statistique publique serait profitable à son efficacité. Il se propose d'en prendre l'initiative pour ouvrir la réflexion sur le moyen terme 2014-2018, prévue durant toute l'année 2013.

Il demande en conséquence au Bureau d'en préciser les objectifs et à l'Insee d'en proposer les conditions de réalisation.

¹ Esac : European statistical advisory committee (équivalent européen du Cnis)

Avis 4

Suite à la proposition de loi relative à la **simplification et l'amélioration de la qualité du droit**, adoptée par l'assemblée nationale en octobre 2011, le Conseil prend bonne note de la relance d'initiatives permettant de réduire encore la charge de réponse statistique des entreprises.

Il rappelle les nombreuses mesures qu'il a déjà prises ou fait prendre jusqu'à présent.

Le Conseil est conscient néanmoins que des progrès restent à accomplir notamment pour éviter la redondance des questions qui sont posées aux entreprises et pour mettre en œuvre des pratiques de collecte conciliant les objectifs d'allègement de la charge de réponse et de maintien de la qualité de l'information statistique.

Il apportera sa contribution aux réflexions et travaux des groupes de travail qui réfléchiront en ce sens.

Avis 5

Le Conseil enregistre avec satisfaction les **efforts de documentation et de pédagogie** réalisés dans différents domaines (indice des prix et pouvoir d'achat, marché du travail...).

Il remarque toutefois que des progrès restent nécessaires pour que les utilisateurs identifient et s'approprient les données nécessaires pour accompagner leur démarche. La mise en relation et en cohérence des statistiques disponibles dans un domaine donné reste difficile pour les utilisateurs.

Le Conseil fera d'une meilleure utilisation et mise en valeur des statistiques publiques une question centrale du prochain moyen-terme.

Avis 6

Le Conseil prend note de la **labellisation par l'Autorité de la statistique publique** des indices trimestriels de prix des logements anciens en Île-de-France, publiés sous la responsabilité du Conseil supérieur des notaires en partenariat avec l'Insee.

Il exprime son intérêt pour cette procédure de labellisation des statistiques issues de sources administratives, qui contribuera à améliorer l'image et la qualité des statistiques publiques.

Il demande que les commissions soient informées des labellisations envisagées par l'Autorité de la statistique publique et qu'elles puissent exprimer des suggestions en fonction des besoins des utilisateurs.

Avis 7

Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction du démarrage du **Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD) mis en place par le Genes²**.

Il suggère que soit étudiée la possibilité que le CASD développe le champ de ses services tant du point de vue de ses publics que des fichiers qu'il met à disposition (ouverture à des sources administratives détenues hors du SSP).

Cela permettrait une meilleure visibilité de l'offre et un accès plus normalisé et aisé aux différents utilisateurs. Sans compter que cela éviterait la dispersion des efforts des détenteurs de ces sources.

² Genes : Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique

Avis 8

Le Conseil salue la qualité des travaux d'expertises menés à l'occasion de la première **expérimentation d'étalonnage de données privées** réalisées par l'Insee à la demande du Bureau.

Il demande à l'Insee de poursuivre cette expérimentation, sur des données non disponibles au sein de la statistique publique, en allégeant la charge de la procédure utilisée et en définissant mieux la publicité qui peut en être faite. Il insiste sur la nécessité de mettre en œuvre une procédure d'évaluation de l'expérimentation.

Avis 9

Le Conseil estime que les sujets abordés par nombre d'enquêtes, comme les enquêtes nationales «Emploi», «Logement», «Handicap», «Transport» et «Budget des familles», la future enquête sur les performances énergétiques des logements, voire d'autres enquêtes, nécessiteraient une déclinaison à l'échelle régionale, départementale ou infra, pour guider les politiques publiques à ces niveaux.

Il recommande pour cela au service statistique public de **développer des méthodologies innovantes**, à moindre coût, qui permettent de faire des estimations de qualité en combinant les enquêtes et les sources administratives.

Logement

Avis 10

Le Conseil salue la qualité et l'importance des travaux du groupe de travail sur le « **mal-logement** ».

Il partage les recommandations émises et en suivra régulièrement la mise en œuvre.

Il veillera en particulier à l'application des réformes proposées sur les classifications des situations de logements. Il sera vigilant sur la mise au point rapide des indices de qualité et de surpeuplement, suivie de leur parution annuelle.

Il insiste pour que l'Enquête nationale Logement ait lieu en 2013, avec un échantillon de taille identique à l'enquête précédente.

Avis 11

Le Conseil rappelle, suite au rapport Vorms, que l'établissement de statistiques détaillées **sur le marché immobilier**, au niveau national et local, est fondamental pour de nombreux acteurs impliqués dans les politiques du logement ou de l'immobilier d'entreprises.

Il demande à cette fin que toutes mesures nécessaires soient prises pour que les informations recueillies par les notaires soient diffusées de manière exhaustive selon des modalités adaptées.

Il souhaite par ailleurs que les possibilités d'exploitation du fichier Filocom lui soient exposées dès l'an prochain par la Dgfi et le SOeS.

Statistiques sociales

Avis 12

Le Conseil souligne l'importance des statistiques pour le débat sur **la sécurité et la réponse pénale**.

Il constate les insuffisances des systèmes d'information actuels pour répondre à ces différentes attentes malgré les apports importants de l'enquête annuelle «cadre de vie et sécurité».

Le Conseil prend bonne note des perspectives d'évolution des systèmes d'information de la Police et de la Gendarmerie d'une part, du ministère de la Justice et des Libertés, d'autre part.

Il souhaite que les producteurs de statistiques publiques soient étroitement associés aux réflexions en cours au sein des administrations concernées. Il souhaite qu'un état des lieux actualisé des statistiques disponibles sur ce thème lui soit présenté au cours de l'année 2013.

Avis 13

Le Conseil souligne l'importance des statistiques pour le débat sur le **handicap et la dépendance**. Le Conseil encourage pour cela la mise en relation des enquêtes en population générale avec les données administratives. Il insiste sur l'importance des **suivis de cohortes** pour mieux connaître les trajectoires de ces populations.

Il incite par ailleurs à un **renforcement de la coopération** entre la statistique publique, les chercheurs, les administrations territoriales en charge de ces politiques publiques et les assureurs dans ce domaine.

Il souhaite qu'un état des lieux sur les statistiques disponibles **en matière d'accessibilité** aux services publics soit établi.

En ce qui concerne la dépendance, le Conseil souligne à nouveau l'importance de l'enquête européenne SHARE (Survey of Health, Age and Retirement in Europe) et s'inquiète du risque d'interruption de la participation française à cette enquête par ailleurs essentielle sur l'ensemble des questions liées au vieillissement de la population. Il constate que la recherche de financements alternatifs permettant de compenser à hauteur nécessaire la diminution forte de la participation de l'INSEE à cette enquête n'a pas abouti et demande que soient examinés de façon urgente par tous les acteurs concernés tous les moyens susceptibles d'être dégagés pour poursuivre la participation de la France à cette enquête.

Avis 14

Le Conseil salue les travaux pour une meilleure connaissance des **relations entre travail et santé**, qui ont fait l'objet d'une rencontre en mai 2011. Il demande qu'un nouveau point soit fait dans ce domaine après la réalisation de l'enquête sur les conditions de travail en 2012 et de l'enquête européenne sur les accidents du travail et les problèmes de santé relatifs au travail en 2013.

Avis 15

Le Conseil prend note de l'expérimentation d'une nouvelle méthodologie pour le recueil des prix nécessaires au calcul de l'indice des prix (IPC), utilisant les **données de caisse des grandes surfaces**.

Il remarque avec satisfaction que celle-ci permettrait la mise à disposition de statistiques plus détaillées et plus précises, notamment au niveau géographique ou fournissant des données supplémentaires pour le traitement de l'effet qualité.

Il restera vigilant, cependant, compte tenu du caractère stratégique de l'IPC, sur les risques que le recours à des sources privées pourrait faire peser sur sa disponibilité et sa qualité.

Il demande à ce que l'état d'avancement de cette expérimentation lui soit régulièrement présenté et à participer pleinement au dialogue sur ses conclusions.

Statistiques économiques et financières

Avis 16

Le Conseil se félicite de la qualité du rapport Archambault sur **la connaissance des associations** et de l'intérêt que lui ont porté trois ministres³ dans un courrier adressé à l'Insee. Il s'étonne que la réponse de l'Insee ait ignoré les travaux du Cnis sur le sujet.

Il approuve la démarche de ce rapport visant à énoncer des propositions nettement priorisées. Il souhaite être informé régulièrement des suites données aux recommandations de ce rapport par la constitution d'un groupe de suivi interministériel.

Avis 17

Le Conseil rappelle que la **mondialisation** est un sujet majeur du moyen terme 2009-2013 du Cnis. Il suivra avec attention les résultats de l'enquête européenne sur les chaînes de valeur mondiales appelée à fournir une information au cœur du débat sur les processus d'externalisation dans les différents pays et secteurs économiques.

Il demande qu'un état des lieux soit réalisé, en 2013, sur l'ensemble des statistiques permettant une meilleure connaissance de l'impact de la mondialisation sur l'appareil productif, en particulier en matière de relocalisation.

Avis 18

Le Conseil salue la qualité et la rapidité de diffusion des résultats du **recensement général de l'agriculture**.

Il souligne l'intérêt des méthodes innovantes utilisées, pour la collecte et en matière de publication (tableaux « multidimensionnels » et cartographie dynamique).

Il suivra l'apport de ce recensement en terme de connaissance des filières et des territoires.

Avis 19

Le Conseil salue la qualité et l'importance des travaux du groupe de travail sur le **microcrédit**.

Il prend note avec satisfaction de la mise en place d'une collecte d'informations par la Banque de France sur le microcrédit accompagné.

Il sera attentif aux possibilités d'analyse des entreprises bénéficiaires du microcrédit accompagné, notamment de leur pérennité, à l'aide de l'enquête Sine ou d'enquêtes spécifiques.

³ Monsieur François Baroin, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Monsieur Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,
Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Avis 20

Le Conseil se félicite de la mise en place du groupe de travail sur les **statistiques bancaires par « lignes de métiers »** qui fait suite aux recommandations du rapport sur les groupes financiers. Compte-tenu de l'importance du sujet dans le contexte économique et financier actuel, il demande la présentation du rapport du groupe de travail lors de la réunion du bureau de mars 2012.

Avis 21

Le Conseil demande à être tenu au courant des suites données aux travaux en cours sur les **risques systémiques** en matière bancaire et financière, susceptibles de déstabiliser le système financier, ainsi que des possibilités de diffusion publique associées à ces travaux.

Développement durable et Territoires

Avis 22

Le Conseil demande qu'un suivi du rapport Cuillier sur la localisation des activités et des personnes sur les territoires soit effectué en 2012.

Il se félicite de la prise en compte des préconisations concernant les zonages d'études (unités urbaines, aires urbaines, zones d'emploi).

Il s'interroge sur l'état d'avancement d'autres recommandations de ce rapport, notamment sur la **définition d'outils de mesure de la consommation de l'espace** partagée par les acteurs locaux. Il souhaite une présentation de l'avancement de la mise à disposition d'informations selon une **maille « au carreau »**, en articulation avec les travaux européens.

Avis 23

Le Conseil salue la publication des « **Indicateurs sociaux départementaux du Cnis** », résultat d'une collaboration étroite des producteurs nationaux avec les Conseils généraux.

Le Conseil rappelle sa volonté que la statistique publique s'enrichisse par et pour les collectivités territoriales.

Il demande à ce que ces indicateurs soient régulièrement mis à jour et suivis au sein de la commission Territoires.

Avis 24

Le Cnis se félicite de la **mise en place du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement**.

Il approuve le cadre fixé par son mandat : ouverture à toutes suggestions qui répondraient à des besoins locaux non pris en compte dans d'autres sources, tout en restant attentif aux contraintes de simplicité, de concision et de pertinence qui facilitent l'acceptabilité sociale de ce questionnaire.